SION

PROLONGATION D'UNE PARTIE DES ZONES RÉSERVÉES DÉCIDÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN 2021

Fiches synoptiques, par périmètre

Sion, le 6 avril 2026

VILLE DE SION

Imprimé depuis eSéances par Alexandre Mauron le 20.08.2026

Décision du conseil municipal, en date du

Le Président : Le Secrétaire :

Mandataire
AZUR Roux & Rudaz Sàrl
Rue du Scex 16B
1950 Sion
T +41(0)27 323 02 06
M info@azur-sarl.ch
I www.azur-sarl.ch

Sylvie Rudaz, arch. EPFL-urb. FSU
Magali Moreillon, arch. EPFL – urb.

Contact
VILLE DE SION
URBANISME ET MOBILITE
Espace des Remparts 6
CP 2272
1950 Sion 2
T +41(0)27 324 17 22
M urbanisme@sion.ch

Imprimé depuis eSéances par Alexandre Mauron le 20.08.2026

Evolution des périmètres depuis 2021

SION

1. La Sionne	Zone réservée de 2021	**partiellement prolongée**
2. Platta d'en Bas	Zone réservée de 2021	**prolongée**
3. Platta d'en Haut	Zone réservée de 2021	**partiellement prolongée**
4. Platta Est	Zone réservée de 2021	**prolongée**
5. Scex	Zone réservée de 2021	**abandonnée**
6. Molignon	Zone réservée de 2021	**prolongée**
7. Uvrier	Zone réservée de 2021	**prolongée**
8. Bramois Est	Zone réservée de 2021	**prolongée**
9. Longeborgne	Zone réservée de 2021	**prolongée**
10. Mayens de l'Hôpital	Zone réservée de 2021	**prolongée**
11. Veysonnaz	Zone réservée de 2021	**prolongée**
12. Les Fontanets	Zone réservée de 2021	**prolongée**
13. Les Mayens de Salins	Zone réservée de 2021	**prolongée**
14. Crête-à-l'Oeil	Zone réservée de 2021	**partiellement prolongée**
15. Le Tsanet	Zone réservée de 2021	**abandonnée**
16. Miséries	Zone réservée de 2021	**prolongée**
17. Arvillard Nord	Zone réservée de 2021	**abandonnée**
18. Arvillard Sud	Zone réservée de 2021	**prolongée**
19. La Toula	Zone réservée de 2021	**prolongée**
20. Le Parfay	Zone réservée de 2021	**prolongée**
21. Colline des Maladaires A	Zone réservée de 2021	**prolongée**
22. Colline des Maladaires B	Zone réservée de 2021	**prolongée**
23. Gravelone	Zone réservée de 2021	**prolongée**
24. Montorge Sud	Zone réservée de 2021	**prolongée**
25. La Muraz Sud	Zone réservée de 2021	**prolongée**
26. La Muraz Ouest	Zone réservée de 2021	**abandonnée**
27. Nouveaux Ronquoz	Zone réservée de 2021	**partiellement prolongée**
28. Pra Bardy	Zone réservée de 2021	**abandonnée**
29. Drague	Zone réservée de 2021	**prolongée**

Sur 29 périmètres initiaux...

... 5 sont abandonnés **3.9 ha**

... 4 sont modifiés
- partie du périmètre abandonné **1.4 ha**
- partie du périmètre prolongé **2 ha**

... 20 sont prolongés sans modifications **24.1 ha**

pour un total de **26.1 ha** prolongés

Imprimé depuis eSéances par Alexandre Mauron le 20.08.2026

Volet stratégique: mesures du PDCom concernées

SION

MESURES PAYSAGÈRES

P2 **Le respect des limites de l'urbanisation détermine la qualité du paysage** : il faut privilégier le développement vers l'intérieur et respecter les césures vertes.

P3 **Les coteaux viticoles, arboricoles et sylvicoles ainsi que les terres agricoles sont essentiels à l'identité de Sion** : il faut conserver leurs caractéristiques et leur capacité de production.

P4 **Les collines façonnées par le glacier du Rhône, socles des châteaux, sont des éléments structurants du paysage** : il faut les préserver et les valoriser comme facteurs d'identité.

P6 **La prise en compte des dangers contribue aussi à sa manière à la préservation de la qualité du paysage et au renforcement des qualités naturelles**.

MESURES ÉCONOMIQUES

E5 **Les « points d'appui » de la ville ordinaire** permettent d'offrir les services (publics et privés) nécessaires aux habitants.

E6 **Les espaces agricoles, sylvicoles et viticoles** contribuent à la fois à l'économie et à la qualité de vie de la commune.

MESURES TOURISTIQUES

T3 **Le développement du tourisme doit valoriser les potentiels de la commune (de la plaine à la montagne).**

MESURES MOBILITÉ

M3 **Le transit TIM par la ville génère des nuisances :** il faut préserver le centre-ville de la pression des transports individuels motorisés pour une meilleure qualité de vie en structurant les accès voiture en ville depuis les deux jonctions autoroutières est et ouest.

MESURES URBANISATION

U1 **Le respect des limites d'urbanisation permet de préserver le paysage et de développer une ville durable et de qualité** : il faut privilégier le développement (ordinaire et stratégique) vers l'intérieur.

U2 **Les structures patrimoniales constituent un élément essentiel de l'identité sédunoise (vieille ville, ville du XXème siècle, villages, archéologie)** : il faut les valoriser par une démarche adaptée de permis de construire.

U4 **La mutation de l'habitat individuel est nécessaire pour diversifier l'offre** : il faut inciter et accompagner ces évolutions, chaque fois que l'occasion se présente.

U5 **Les équipements publics sont nécessaire à la qualité du cadre de vie.**

U8 **L'occupation rationnelle des habitations dans les villages du coteau permet d'éviter une désertification :** pour éviter un nombre trop élevé de résidences secondaires dans ces zones d'affectation destinées initialement à des résidents principaux et dont les investissements communaux sont en conséquence, il convient d'étudier la nécessité de réglementer la création et l'utilisation des logements dans ces secteurs.

Imprimé depuis eSéances par Alexandre Mauron le 20.08.2026

Volet technique

SION

CRITÈRES TECHNIQUES	
Objectif de sauvegarde ISOS A et a	■
Dangers naturels	■
Equipement partiel ou parcelle non équipée	
Pente défavorable du terrain	
Petite taille des parcelles non bâties ou forme inconstructible sans remaniement	
Proximité de secteurs protégés (nature, paysage, zone agricole protégée, etc.)	■
Mauvaise desserte TP et éloignement des lieux publics	

LÉGENDE DES FICHES

■ ← Critère concerné

Critère non concerné ←

Imprimé depuis eSéances par Alexandre Mauron le 20.08.2026

La Sionne

périmètre réduit

Surface 0.14 ha

SION

Secteur principalement routier, dont l'affectation n'a pas été adaptée à la suite des travaux du tunnel de Platta et de la route de Savièse. La constructibilité de ce secteur est fortement limitée par la zone de danger élevé liée à la Sionne.

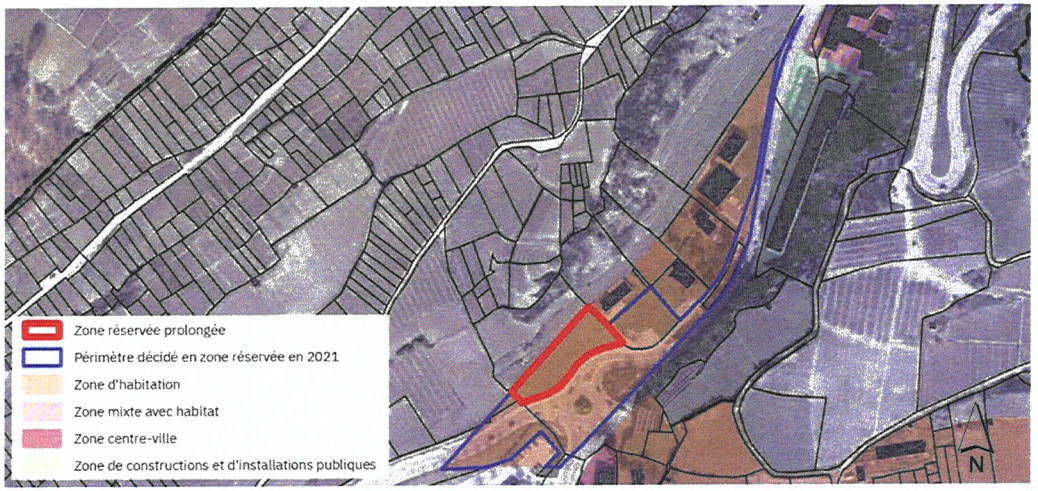

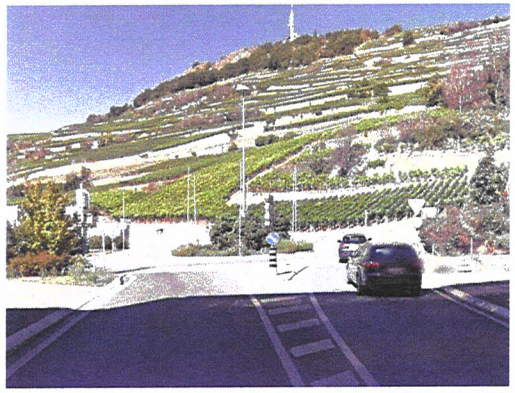



CRITÈRES TECHNIQUES

Objectif de sauvegarde ISOS A et a	■
Dangers naturels	
Equipement partiel ou parcelle non équipée	
Pente défavorable du terrain	
Petite taille des parcelles non bâties ou forme inconstructible sans remaniement	
Proximité de secteurs protégés (nature, paysage, zone agricole protégée, etc.)	■
Mauvaise desserte TP et éloignement des lieux publics	

OBJECTIFS DU PDCOM CONCERNÉS

P2 Privilégier le développement vers l'intérieur et respecter les césures vertes.
P3 Conserver les caractéristiques des côteaux viticoles, arboricoles et sylvicoles ainsi que les terres agricoles.
U1 Privilégier le développement (ordinaire et stratégique) vers l'intérieur.

Imprimé depuis eSéances par Alexandre Mauron le 20.08.2026

Platta d'en Bas

SION

Surface 0.48 ha

Secteur situé en pied de colline de Valère et Tourbillon. Forte pente sur la partie ouest et difficulté d'accès sur la partie est. Objectif de sauvegarde lié à l'ISOS et enjeux paysagers liés à la contiguïté du secteur au périmètre de l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP).

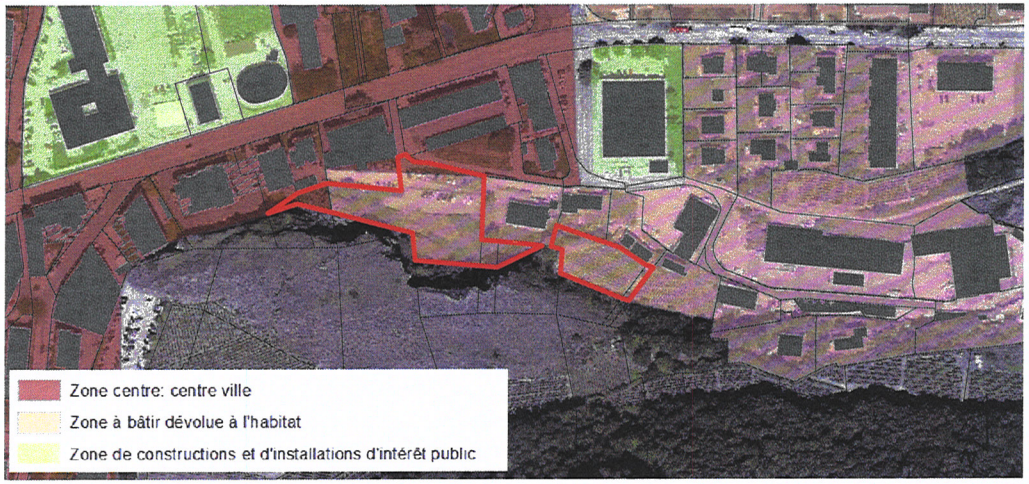



CRITÈRES TECHNIQUES

Objectif de sauvegarde ISOS A et a	■
Dangers naturels	
Equipement partiel ou parcelle non équipée	■
Pente défavorable du terrain	■
Petite taille des parcelles non bâties ou forme inconstructible sans remaniement	
Proximité de secteurs protégés (nature, paysage, zone agricole protégée, etc.)	■
Mauvaise desserte TP et éloignement des lieux publics	

OBJECTIFS DU PDCOM CONCERNÉS

P2 Privilégier le développement vers l'intérieur et respecter les césures vertes.
P4 Préserver et valoriser les collines.
E5 Offrir les services nécessaires (publics et privés) aux habitants.
U1 Privilégier le développement (ordinaire et stratégique) vers l'intérieur.
U5 Les équipements publics sont nécessaire à la qualité du cadre de vie.

Imprimé depuis eSéances par Alexandre Mauron le 20.08.2026

Platta d'en Haut

périmètre réduit

Surface 0.05 ha

SION

Secteur à forte pente, difficile d'accès, situé en marge de l'urbanisation, à proximité de la zone agricole protégée. Objectif de sauvegarde lié à l'ISOS et aux objectifs du plan directeur communal.

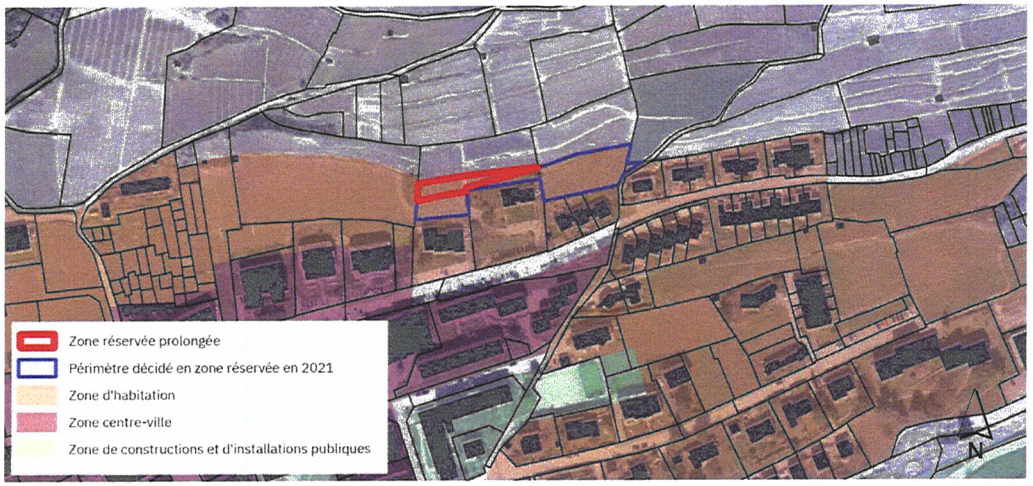



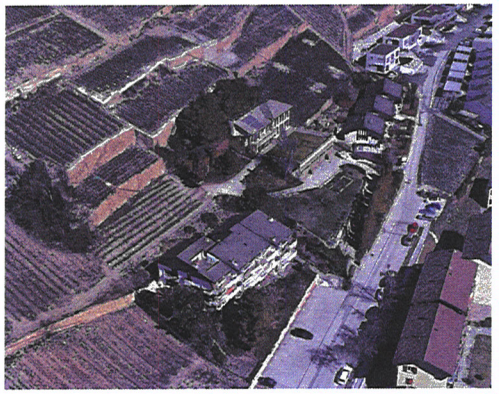

CRITÈRES TECHNIQUES

Objectif de sauvegarde ISOS A et a	■
Dangers naturels	
Equipement partiel ou parcelle non équipée	■
Pente défavorable du terrain	■
Petite taille des parcelles non bâties ou forme inconstructible sans remaniement	
Proximité de secteurs protégés (nature, paysage, zone agricole protégée, etc.)	■
Mauvaise desserte TP et éloignement des lieux publics	

OBJECTIFS DU PDCOM CONCERNÉS

P2 Privilégier le développement vers l'intérieur et respecter les césures vertes.
P3 Conserver les caractéristiques des côteaux viticoles, arboricoles et sylvicoles ainsi que les terres agricoles.
E6 Les espaces agricoles, sylvicoles et viticoles contribuent à la fois à l'économie et à la qualité de la vie de la commune.
U1 Privilégier le développement (ordinaire et stratégique) vers l'intérieur.

Imprimé depuis eSéances par Alexandre Mauron le 20.08.2026

Platta Est

SION

Surface 2.15 ha

Secteur situé en marge de l'urbanisation, à proximité de la zone agricole protégée. Objectif de sauvegarde lié à l'ISOS et aux objectifs du plan directeur communal. L'urbanisation de ce secteur particulièrement sensible est conditionnée à sa situation en entrée de ville est.

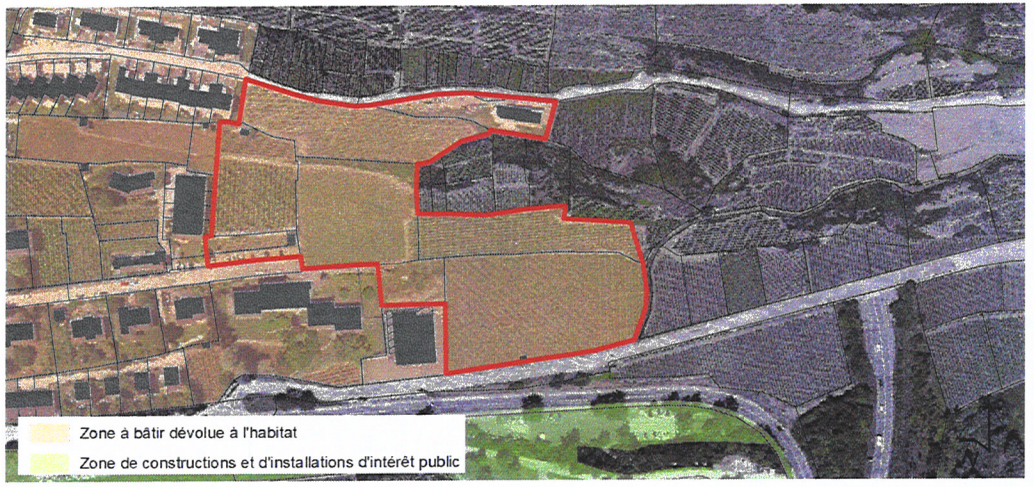

CRITÈRES TECHNIQUES

Objectif de sauvegarde ISOS A et a	■
Dangers naturels	
Equipement partiel ou parcelle non équipée	■
Pente défavorable du terrain	
Petite taille des parcelles non bâties ou forme inconstructible sans remaniement	
Proximité de secteurs protégés (nature, paysage, zone agricole protégée, etc.)	■
Mauvaise desserte TP et éloignement des lieux publics	

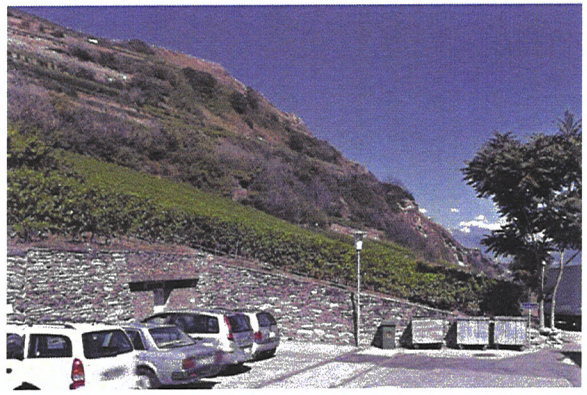

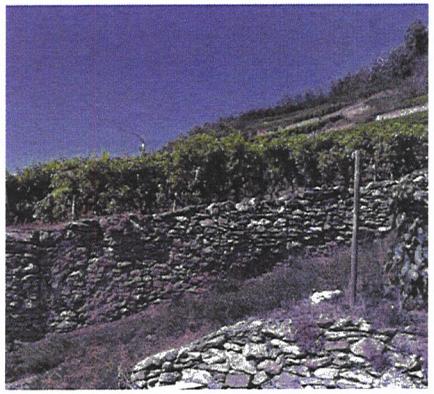

OBJECTIFS DU PDCOM CONCERNÉS

P2 Privilégier le développement vers l'intérieur et respecter les césures vertes.
P3 Conserver les caractéristiques des côteaux viticoles, arboricoles et sylvicoles ainsi que les terres agricoles.
E6 Les espaces agricoles, sylvicoles et viticoles contribuent à la fois à l'économie et à la qualité de la vie de la commune.
U1 Privilégier le développement (ordinaire et stratégique) vers l'intérieur.
U4 Inciter et accompagner la mutation de l'habitat individuel.

Imprimé depuis eSéances par Alexandre Mauron le 20.08.2026

Molignon

SION

Surface 0.25 ha

Secteur déconnecté de l'urbanisation, partiellement équipé et répondant aux objectifs du PDCom visant le respect des limites de l'urbanisation, la protection d'un côteau viticole qualitatif et la protection du patrimoine.

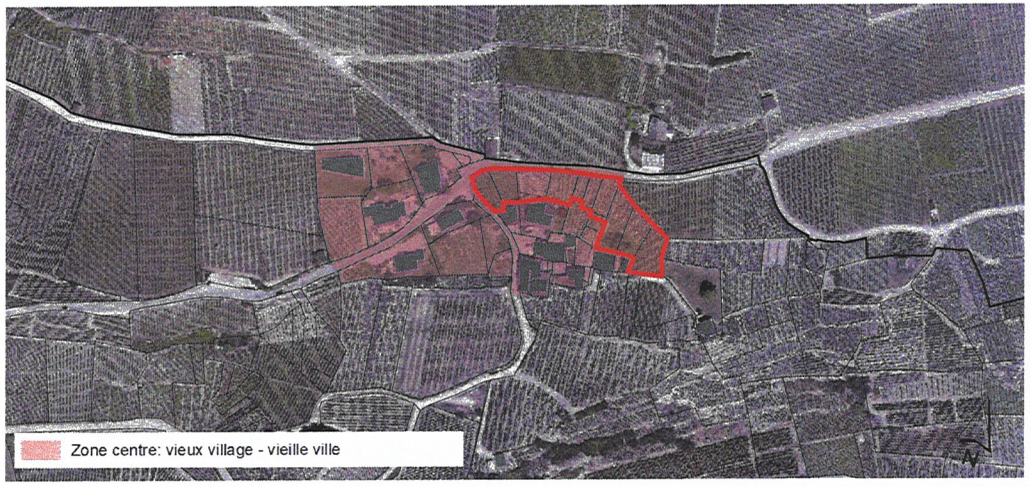

CRITÈRES TECHNIQUES

Objectif de sauvegarde ISOS A et a	
Dangers naturels	
Equipement partiel ou parcelle non équipée	■
Pente défavorable du terrain	
Petite taille des parcelles non bâties ou forme inconstructible sans remaniement	■
Proximité de secteurs protégés (nature, paysage, zone agricole protégée, etc.)	■
Mauvaise desserte TP et éloignement des lieux publics	■





OBJECTIFS DU PDCOM CONCERNÉS

- P2 Privilégier le développement vers l'intérieur et respecter les césures vertes.
- P3 Conserver les caractéristiques des côteaux viticoles, arboricoles et sylvicoles ainsi que les terres agricoles.
- E6 Les espaces agricoles, sylvicoles et viticoles contribuent à la fois à l'économie et à la qualité de la vie de la commune.
- U1 Privilégier le développement (ordinaire et stratégique) vers l'intérieur.
- U2 Il faut valoriser les structures patrimoniales.

Imprimé depuis eSéances par Alexandre Mauron le 20.08.2026

Uvrier

SION

Surface 0.50 ha

Secteur répondant aux objectifs du PDCom visant le respect des limites de l'urbanisation. Il est par ailleurs classé en surfaces d'assolement (SDA).

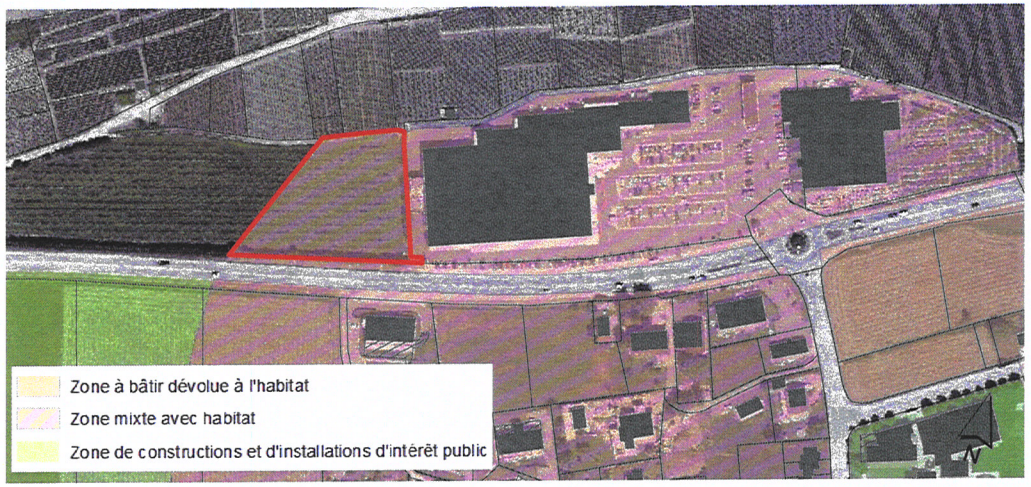

CRITÈRES TECHNIQUES

Objectif de sauvegarde ISOS A et a	
Dangers naturels	
Equipement partiel ou parcelle non équipée	■
Pente défavorable du terrain	
Petite taille des parcelles non bâties ou forme inconstructible sans remaniement	
Proximité de secteurs protégés (nature, paysage, zone agricole protégée, etc.)	■
Mauvaise desserte TP et éloignement des lieux publics	





OBJECTIFS DU PDCOM CONCERNÉS

P2 Privilégier le développement vers l'intérieur et respecter les césures vertes.
P3 Conserver les caractéristiques des côteaux viticoles, arboricoles et sylvicoles ainsi que les terres agricoles.
E6 Les espaces agricoles, sylvicoles et viticoles contribuent à la fois à l'économie et à la qualité de la vie de la commune.
U1 Privilégier le développement (ordinaire et stratégique) vers l'intérieur.

Imprimé depuis eSéances par Alexandre Mauron le 20.08.2026

Bramois Est

Secteur pressenti pour le départ de la télécabine Bramois-Nax.

CRITÈRES TECHNIQUES

Objectif de sauvegarde ISOS A et a	
Dangers naturels	
Equipement partiel ou parcelle non équipée	
Pente défavorable du terrain	
Petite taille des parcelles non bâties ou forme inconstructible sans remaniement	
Proximité de secteurs protégés (nature, paysage, zone agricole protégée, etc.)	
Mauvaise desserte TP et éloignement des lieux publics	

OBJECTIFS DU PDCOM CONCERNÉS

P3 Conserver les caractéristiques des côteaux viticoles, arboricoles et sylvicoles ainsi que les terres agricoles.
E5 Offrir les services nécessaires (publics et privés) aux habitants.
E6 Les espaces agricoles, sylvicoles et viticoles contribuent à la fois à l'économie et à la qualité de la vie de la commune.
U5 Les équipements publics sont nécessaire à la qualité du cadre de vie.

SION

Surface 1.02 ha





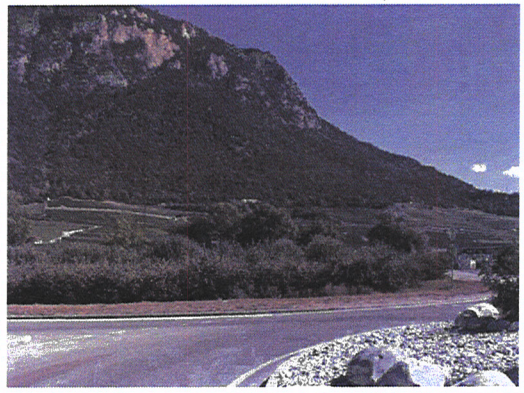

Imprimé depuis eSéances par Alexandre Mauron le 20.08.2026

Longeborgne

Secteur majoritairement libre de construction, situé en marge de l'urbanisation. Objectif de sauvegarde de l'état existant lié à l'ISOS. Situé en bordure d'une zone de protection du paysage, il répond aux objectifs du PDCom visant le respect des limites de l'urbanisation.

CRITÈRES TECHNIQUES

Objectif de sauvegarde ISOS A et a	■
Dangers naturels	
Equipement partiel ou parcelle non équipée	■
Pente défavorable du terrain	
Petite taille des parcelles non bâties ou forme inconstructible sans remaniement	
Proximité de secteurs protégés (nature, paysage, zone agricole protégée, etc.)	■
Mauvaise desserte TP et éloignement des lieux publics	

OBJECTIFS DU PDCOM CONCERNÉS

P2 Privilégier le développement vers l'intérieur et respecter les césures vertes.
P3 Conserver les caractéristiques des côteaux viticoles, arboricoles et sylvicoles ainsi que les terres agricoles.
E6 Les espaces agricoles, sylvicoles et viticoles contribuent à la fois à l'économie et à la qualité de la vie de la commune.
U1 Privilégier le développement (ordinaire et stratégique) vers l'intérieur.
U2 Il faut valoriser les structures patrimoniales.

Surface 1.56 ha

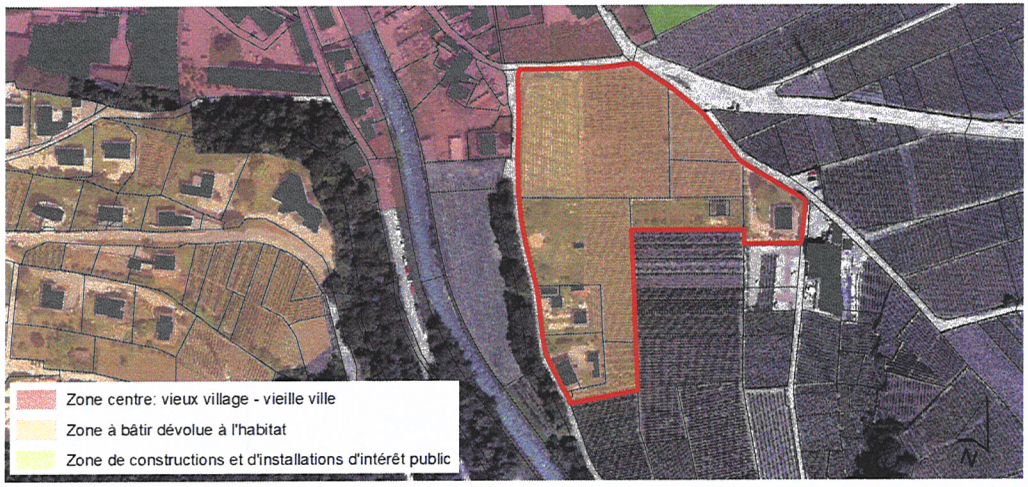



Imprimé depuis eSéances par Alexandre Mauron le 20.08.2026

Mayens de l'Hôpital

SION

Surface 1.36 ha

Secteur stratégique destiné au développement du quartier des Mayens de l'Ours, nécessitant une réflexion d'ensemble.

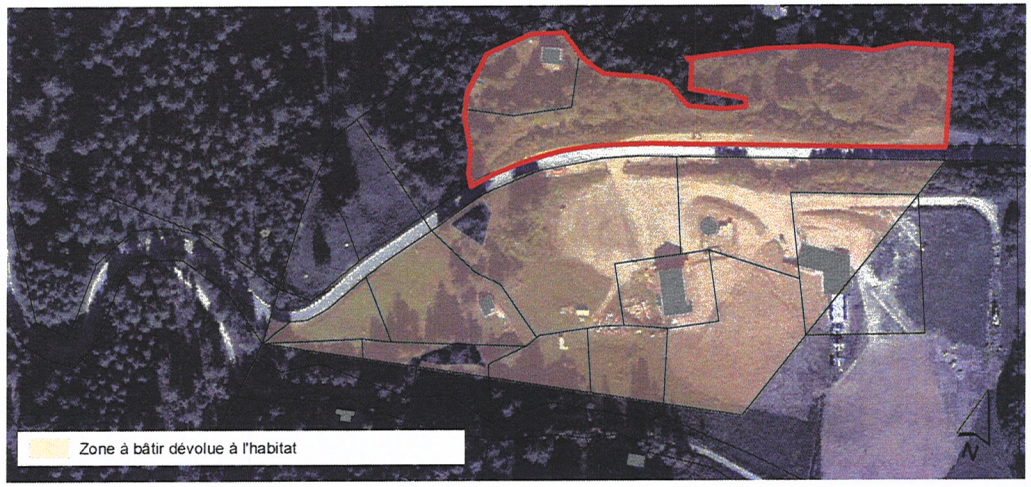

CRITÈRES TECHNIQUES

Objectif de sauvegarde ISOS A et a	
Dangers naturels	
Equipement partiel ou parcelle non équipée	■
Pente défavorable du terrain	■
Petite taille des parcelles non bâties ou forme inconstructible sans remaniement	
Proximité de secteurs protégés (nature, paysage, zone agricole protégée, etc.)	
Mauvaise desserte TP et éloignement des lieux publics	





OBJECTIFS DU PDCOM CONCERNÉS

- P2 Privilégier le développement vers l'intérieur et respecter les césures vertes.
- E6 Les espaces agricoles, sylvicoles et viticoles contribuent à la fois à l'économie et à la qualité de la vie de la commune.
- T3 Le développement du tourisme doit valoriser les potentiels de la commune de la plaine à la montagne.
- U1 Privilégier le développement (ordinaire et stratégique) vers l'intérieur.
- U4 Inciter et accompagner la mutation de l'habitat individuel.
- U5 Les équipements publics sont nécessaire à la qualité du cadre de vie.
- U8 Etudier la nécessité de réglementer la création et l'utilisation des logements.

Imprimé depuis eSéances par Alexandre Mauron le 20.08.2026

Veysonnaz

SION

Surface 0.60 ha

Secteur lié à l'urbanisation de la commune de Veysonnaz, partiellement équipé, en pente, présentant une certaine difficulté d'accès. Intérêt pour l'urbanisation à questionner.





CRITÈRES TECHNIQUES

Objectif de sauvegarde ISOS A et a	
Dangers naturels	
Equipement partiel ou parcelle non équipée	■
Pente défavorable du terrain	■
Petite taille des parcelles non bâties ou forme inconstructible sans remaniement	
Proximité de secteurs protégés (nature, paysage, zone agricole protégée, etc.)	
Mauvaise desserte TP et éloignement des lieux publics	

OBJECTIFS DU PDCOM CONCERNÉS

P2 Privilégier le développement vers l'intérieur et respecter les césures vertes.
E6 Les espaces agricoles, sylvicoles et viticoles contribuent à la fois à l'économie et à la qualité de la vie de la commune.
U1 Privilégier le développement (ordinaire et stratégique) vers l'intérieur.
U8 Etudier la nécessité de réglementer la création et l'utilisation des logements.

Imprimé depuis eSéances par Alexandre Mauron le 20.08.2026

Les Fontanets

SION

Surface 3.77 ha

Secteur non largement bâti, dévolu à la construction de résidences secondaires, déconnecté de l'urbanisation, nécessitant une réflexion d'ensemble.

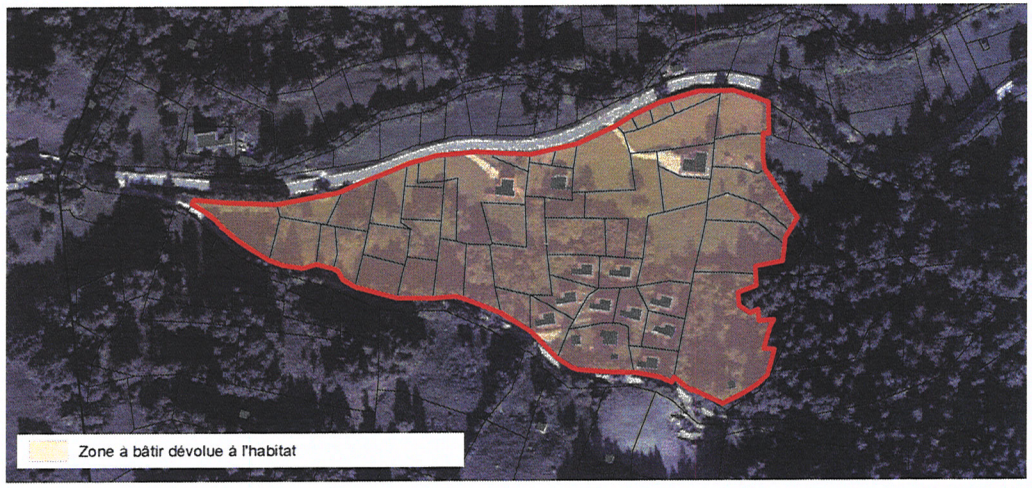





CRITÈRES TECHNIQUES

Objectif de sauvegarde ISOS A et a	
Dangers naturels	
Equipement partiel ou parcelle non équipée	■
Pente défavorable du terrain	■
Petite taille des parcelles non bâties ou forme inconstructible sans remaniement	
Proximité de secteurs protégés (nature, paysage, zone agricole protégée, etc.)	
Mauvaise desserte TP et éloignement des lieux publics	■

OBJECTIFS DU PDCOM CONCERNÉS

P2 Privilégier le développement vers l'intérieur et respecter les césures vertes.
P3 Conserver les caractéristiques des côteaux viticoles, arboricoles et sylvicoles ainsi que les terres agricoles.
E6 Les espaces agricoles, sylvicoles et viticoles contribuent à la fois à l'économie et à la qualité de la vie de la commune.
U1 Privilégier le développement (ordinaire et stratégique) vers l'intérieur.
U8 Etudier la nécessité de réglementer la création et l'utilisation des logements.

Imprimé depuis eSéances par Alexandre Mauron le 20.08.2026

Les Mayens de Salins

SION

Surface 4.02 ha

Secteur non largement bâti, dévolu à la construction de résidences secondaires, déconnecté de l'urbanisation, nécessitant une réflexion d'ensemble.

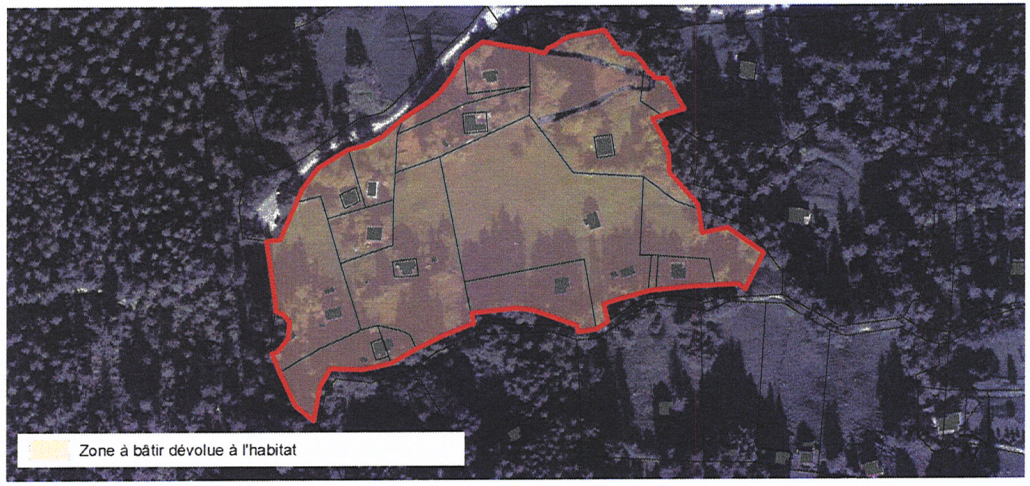

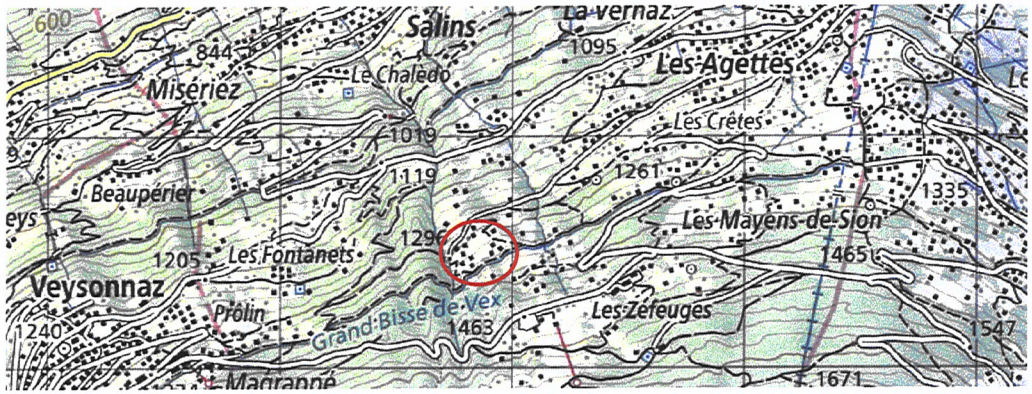

CRITÈRES TECHNIQUES

Objectif de sauvegarde ISOS A et a	
Dangers naturels	
Equipement partiel ou parcelle non équipée	■
Pente défavorable du terrain	■
Petite taille des parcelles non bâties ou forme inconstructible sans remaniement	
Proximité de secteurs protégés (nature, paysage, zone agricole protégée, etc.)	
Mauvaise desserte TP et éloignement des lieux publics	■

OBJECTIFS DU PDCOM CONCERNÉS

P2 Privilégier le développement vers l'intérieur et respecter les césures vertes.
P3 Conserver les caractéristiques des côteaux viticoles, arboricoles et sylvicoles ainsi que les terres agricoles.
E6 Les espaces agricoles, sylvicoles et viticoles contribuent à la fois à l'économie et à la qualité de la vie de la commune.
U1 Privilégier le développement (ordinaire et stratégique) vers l'intérieur.
U8 Etudier la nécessité de réglementer la création et l'utilisation des logements.

Imprimé depuis eSéances par Alexandre Mauron le 20.08.2026

Crête-à-l'Oeil

périmètre réduit

Surface 0.14 ha

SION

Secteur situé en frange du vieux-village de Crête-à-l'Œil, caractérisé par une pente importante. Enjeux de transition avec la bâti ancien à prendre en compte dans le cadre de l'urbanisation de ce secteur.

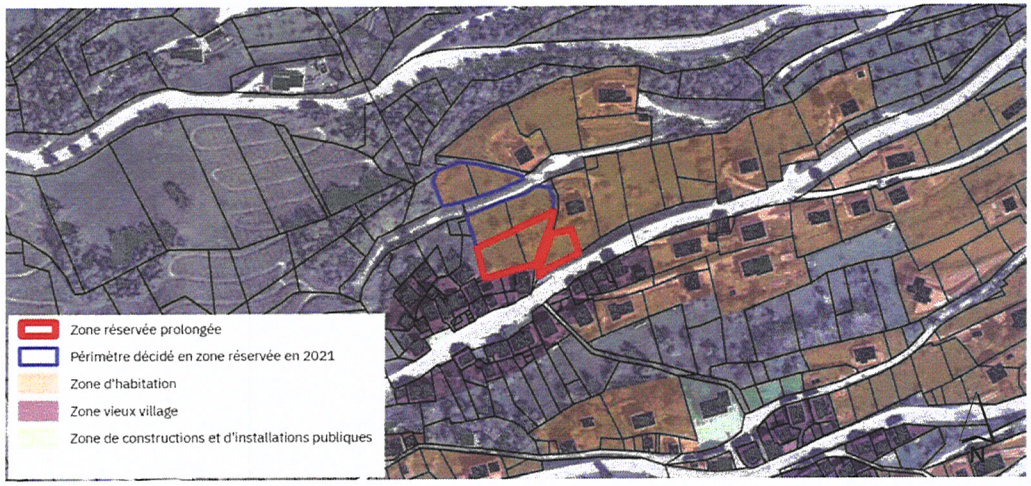

CRITÈRES TECHNIQUES

Objectif de sauvegarde ISOS A et a	
Dangers naturels	
Equipement partiel ou parcelle non équipée	■
Pente défavorable du terrain	■
Petite taille des parcelles non bâties ou forme inconstructible sans remaniement	
Proximité de secteurs protégés (nature, paysage, zone agricole protégée, etc.)	
Mauvaise desserte TP et éloignement des lieux publics	





OBJECTIFS DU PDCOM CONCERNÉS

P2 Privilégier le développement vers l'intérieur et respecter les césures vertes.
U1 Privilégier le développement (ordinaire et stratégique) vers l'intérieur.
U2 Il faut valoriser les structures patrimoniales.

Imprimé depuis eSéances par Alexandre Mauron le 20.08.2026

Miséricz

Secteur situé en frange du hameau de Miséricz, caractérisé par une pente importante. Enjeu de transition avec la bâti ancien à prendre en compte pour l'éventuelle urbanisation de ce secteur.

CRITÈRES TECHNIQUES

Objectif de sauvegarde ISOS A et a	
Dangers naturels	
Equipement partiel ou parcelle non équipée	■
Pente défavorable du terrain	■
Petite taille des parcelles non bâties ou forme inconstructible sans remaniement	
Proximité de secteurs protégés (nature, paysage, zone agricole protégée, etc.)	
Mauvaise desserte TP et éloignement des lieux publics	■

OBJECTIFS DU PDCOM CONCERNÉS

P2 Privilégier le développement vers l'intérieur et respecter les césures vertes.
P3 Conserver les caractéristiques des côteaux viticoles, arboricoles et sylvicoles ainsi que les terres agricoles.
E6 Les espaces agricoles, sylvicoles et viticoles contribuent à la fois à l'économie et à la qualité de la vie de la commune.
U1 Privilégier le développement (ordinaire et stratégique) vers l'intérieur.

Surface 0.43 ha

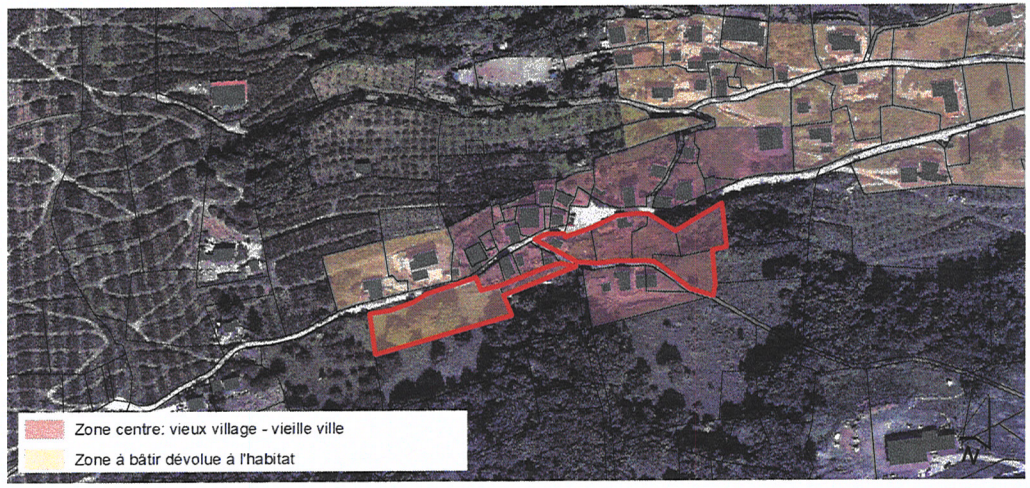





Imprimé depuis eSéances par Alexandre Mauron le 20.08.2026

Arvillard Sud

SION

Surface 1.70 ha

Secteur majoritairement non construit. Ce secteur sensible présente des enjeux de cohérence d'ensemble et de regroupement des accès.

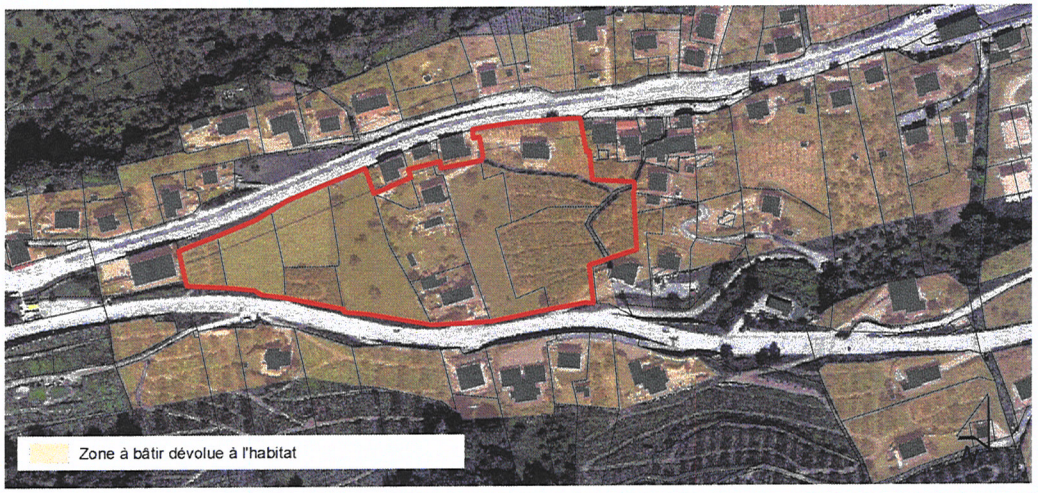





CRITÈRES TECHNIQUES

Objectif de sauvegarde ISOS A et a	
Dangers naturels	
Equipement partiel ou parcelle non équipée	
Pente défavorable du terrain	
Petite taille des parcelles non bâties ou forme inconstructible sans remaniement	
Proximité de secteurs protégés (nature, paysage, zone agricole protégée, etc.)	
Mauvaise desserte TP et éloignement des lieux publics	

OBJECTIFS DU PDCOM CONCERNÉS

P2 Privilégier le développement vers l'intérieur et respecter les césures vertes.
U1 Privilégier le développement (ordinaire et stratégique) vers l'intérieur.
U4 Inciter et accompagner la mutation de l'habitat individuel.

Imprimé depuis eSéances par Alexandre Mauron le 20.08.2026

La Toula

Secteur à très forte pente, presque entièrement arborisé, dont l'intérêt pour la construction est à questionner.

CRITÈRES TECHNIQUES

Objectif de sauvegarde ISOS A et a	
Dangers naturels	
Equipement partiel ou parcelle non équipée	■
Pente défavorable du terrain	■
Petite taille des parcelles non bâties ou forme inconstructible sans remaniement	■
Proximité de secteurs protégés (nature, paysage, zone agricole protégée, etc.)	
Mauvaise desserte TP et éloignement des lieux publics	

OBJECTIFS DU PDCOM CONCERNÉS

P2 Privilégier le développement vers l'intérieur et respecter les césures vertes.
P3 Conserver les caractéristiques des côteaux viticoles, arboricoles et sylvicoles ainsi que les terres agricoles.
E6 Les espaces agricoles, sylvicoles et viticoles contribuent à la fois à l'économie et à la qualité de la vie de la commune.
U1 Privilégier le développement (ordinaire et stratégique) vers l'intérieur.

SION

Surface 0.13 ha

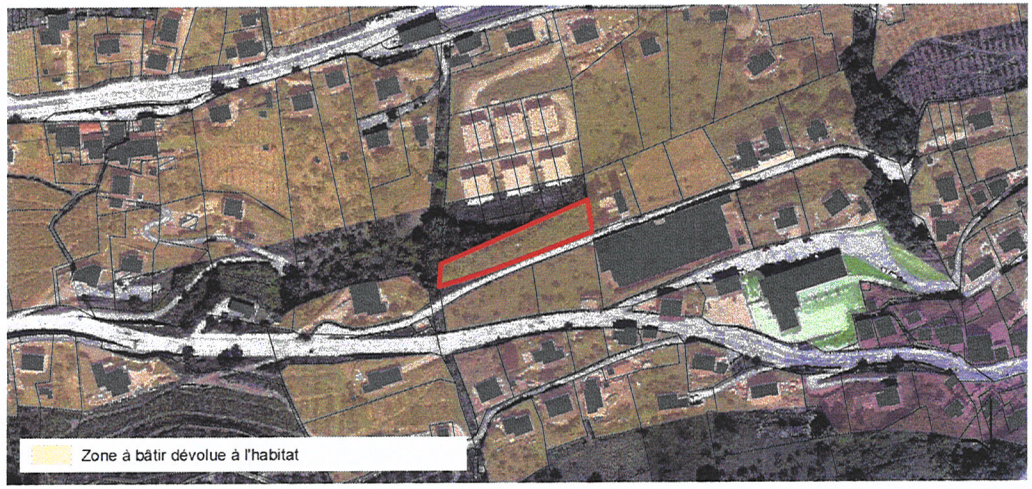





Imprimé depuis eSéances par Alexandre Mauron le 20.08.2026

Le Parfay

SION

Surface 1.13 ha

Secteur non bâti, en marge de l'urbanisation, partiellement équipé, présentant une certaine difficulté d'accès dont l'urbanisation est à questionner.

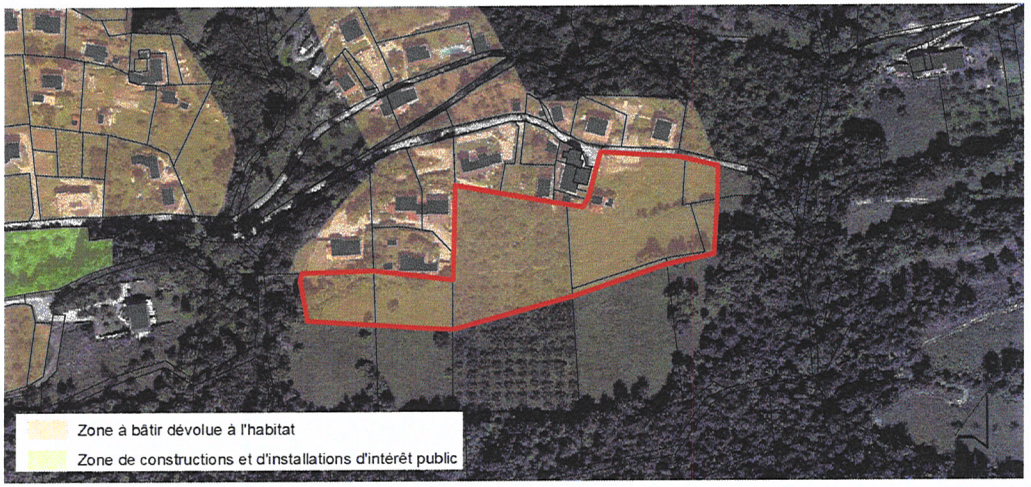

CRITÈRES TECHNIQUES

Objectif de sauvegarde ISOS A et a	
Dangers naturels	
Equipement partiel ou parcelle non équipée	■
Pente défavorable du terrain	■
Petite taille des parcelles non bâties ou forme inconstructible sans remaniement	
Proximité de secteurs protégés (nature, paysage, zone agricole protégée, etc.)	
Mauvaise desserte TP et éloignement des lieux publics	■





OBJECTIFS DU PDCOM CONCERNÉS

P2 Privilégier le développement vers l'intérieur et respecter les césures vertes.
P3 Conserver les caractéristiques des côteaux viticoles, arboricoles et sylvicoles ainsi que les terres agricoles.
E6 Les espaces agricoles, sylvicoles et viticoles contribuent à la fois à l'économie et à la qualité de la vie de la commune.
U1 Privilégier le développement (ordinaire et stratégique) vers l'intérieur.

Imprimé depuis eSéances par Alexandre Mauron le 20.08.2026

Colline des Maladaires A

SION

Surface 0.21 ha

Secteur non équipé, en pied de colline de Châteauneuf, caractérisé par des vignes en terrasses avec des murs traditionnels en pierres sèches, en bordure de la zone de protection communale.

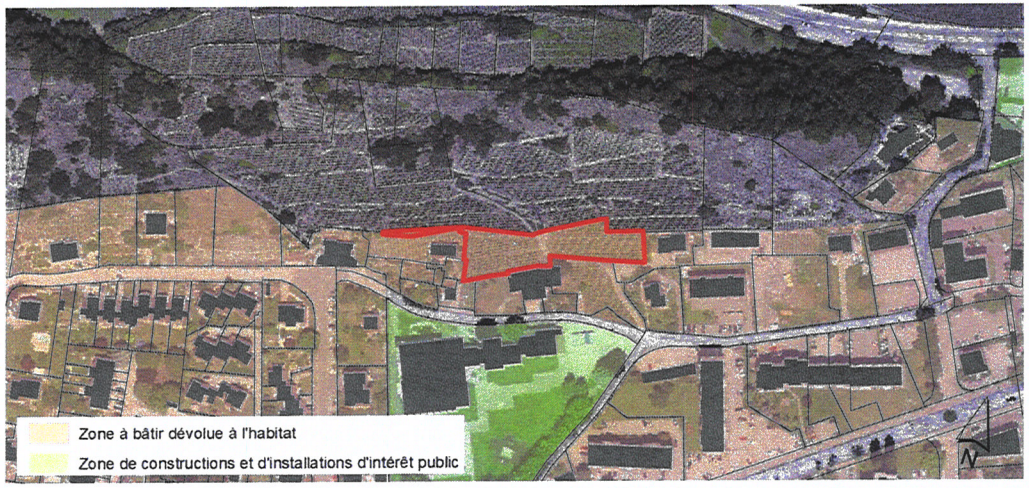



CRITÈRES TECHNIQUES

Objectif de sauvegarde ISOS A et a	
Dangers naturels	
Equipement partiel ou parcelle non équipée	■
Pente défavorable du terrain	■
Petite taille des parcelles non bâties ou forme inconstructible sans remaniement	
Proximité de secteurs protégés (nature, paysage, zone agricole protégée, etc.)	■
Mauvaise desserte TP et éloignement des lieux publics	

OBJECTIFS DU PDCOM CONCERNÉS

P2 Privilégier le développement vers l'intérieur et respecter les césures vertes.
P3 Conserver les caractéristiques des côteaux viticoles, arboricoles et sylvicoles ainsi que les terres agricoles.
E6 Les espaces agricoles, sylvicoles et viticoles contribuent à la fois à l'économie et à la qualité de la vie de la commune.
U1 Privilégier le développement (ordinaire et stratégique) vers l'intérieur.

Imprimé depuis eSéances par Alexandre Mauron le 20.08.2026

Colline des Maladaires B

Surface 0.15 ha

SION

Secteur non équipé, en pied de colline de Châteauneuf, caractérisé par des vignes en terrasses avec des murs traditionnels en pierres sèches, en bordure de la zone de protection communale.

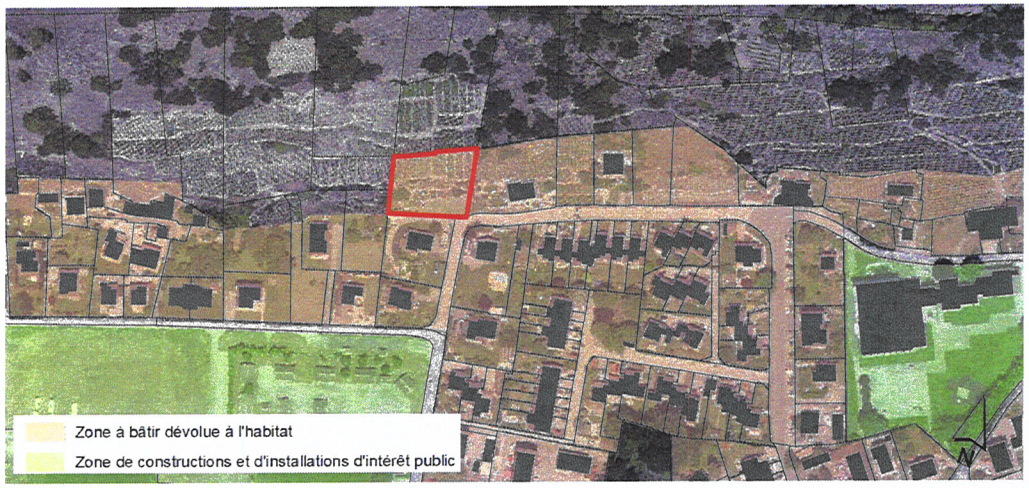

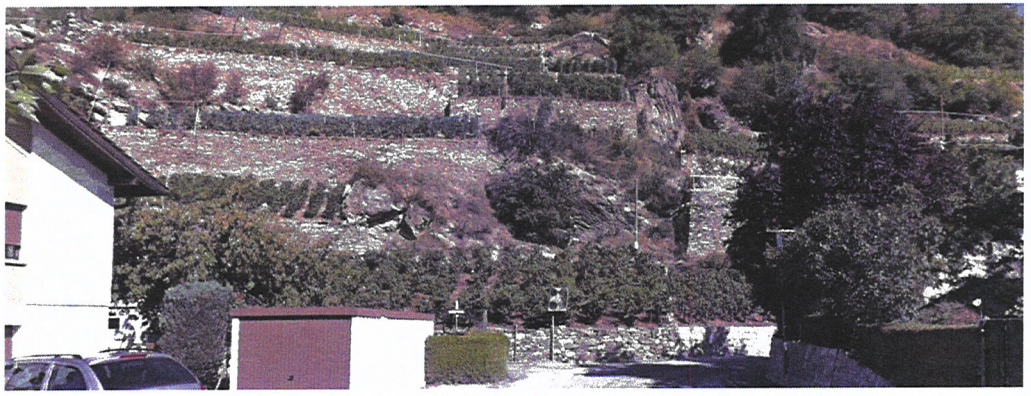

CRITÈRES TECHNIQUES

Objectif de sauvegarde ISOS A et a	
Dangers naturels	
Equipement partiel ou parcelle non équipée	
Pente défavorable du terrain	■
Petite taille des parcelles non bâties ou forme inconstructible sans remaniement	
Proximité de secteurs protégés (nature, paysage, zone agricole protégée, etc.)	■
Mauvaise desserte TP et éloignement des lieux publics	

OBJECTIFS DU PDCOM CONCERNÉS

P2 Privilégier le développement vers l'intérieur et respecter les césures vertes.
P3 Conserver les caractéristiques des côteaux viticoles, arboricoles et sylvicoles ainsi que les terres agricoles.
E6 Les espaces agricoles, sylvicoles et viticoles contribuent à la fois à l'économie et à la qualité de la vie de la commune.
U1 Privilégier le développement (ordinaire et stratégique) vers l'intérieur.

Imprimé depuis eSéances par Alexandre Mauron le 20.08.2026

Gravelone

SION

Surface 1.15 ha

Secteur non bâti et non équipé, en marge de l'urbanisation, jouxtant la zone agricole protégée. Objectif de sauvegarde lié à l'ISOS, aux objectifs du plan directeur communal et enjeux paysagers liés à la contiguïté du secteur au périmètre de l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP).

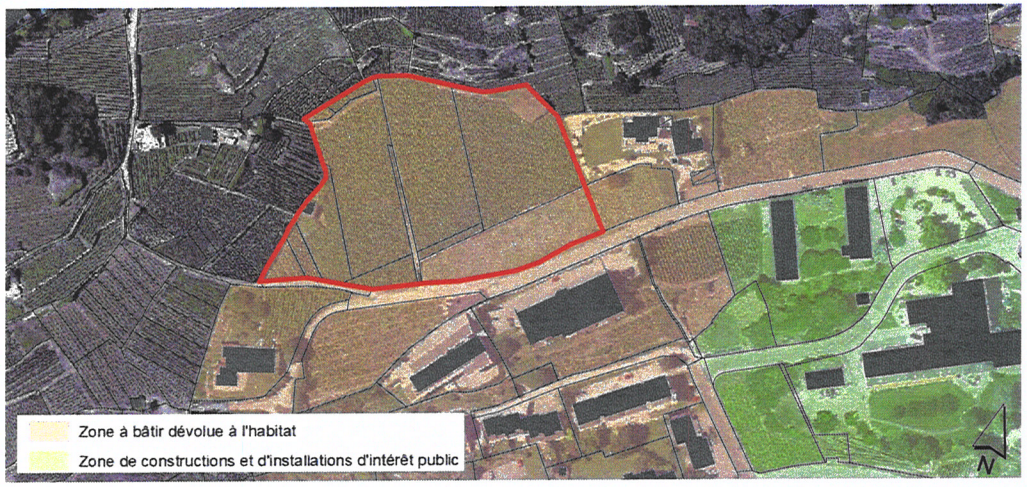



CRITÈRES TECHNIQUES

Objectif de sauvegarde ISOS A et a	■
Dangers naturels	
Equipement partiel ou parcelle non équipée	■
Pente défavorable du terrain	
Petite taille des parcelles non bâties ou forme inconstructible sans remaniement	
Proximité de secteurs protégés (nature, paysage, zone agricole protégée, etc.)	■
Mauvaise desserte TP et éloignement des lieux publics	

OBJECTIFS DU PDCOM CONCERNÉS

P2 Privilégier le développement vers l'intérieur et respecter les césures vertes.
P3 Conserver les caractéristiques des côteaux viticoles, arboricoles et sylvicoles ainsi que les terres agricoles.
E6 Les espaces agricoles, sylvicoles et viticoles contribuent à la fois à l'économie et à la qualité de la vie de la commune.
U1 Privilégier le développement (ordinaire et stratégique) vers l'intérieur.

Imprimé depuis eSéances par Alexandre Mauron le 20.08.2026

Montorge Sud

SION

Surface 1.09 ha

Secteur exposé à la vue depuis la ville (sommet de crête), en marge de l'urbanisation, jouxtant la zone agricole protégée. Objectif de sauvegarde lié à l'ISOS, aux objectifs du plan directeur communal et enjeux paysagers liés à la contiguïté du secteur au périmètre de l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP).

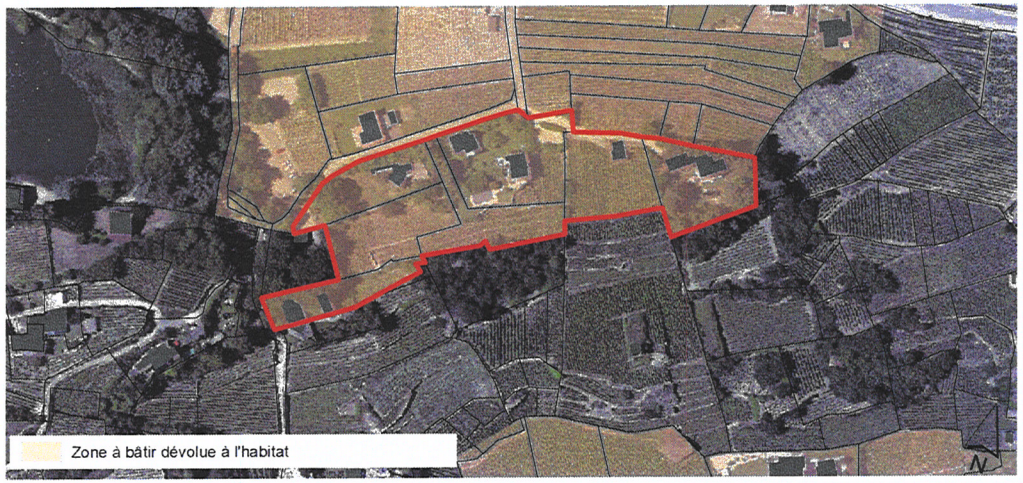

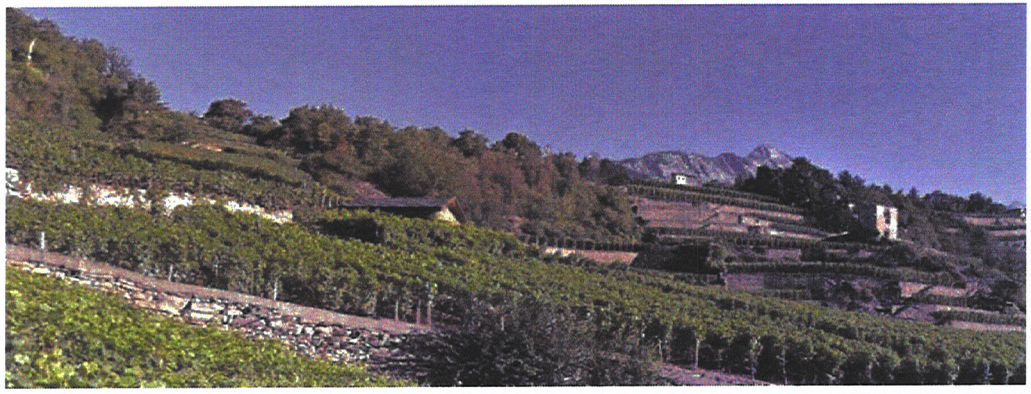

CRITÈRES TECHNIQUES

Objectif de sauvegarde ISOS A et a	■
Dangers naturels	
Equipement partiel ou parcelle non équipée	■
Pente défavorable du terrain	
Petite taille des parcelles non bâties ou forme inconstructible sans remaniement	
Proximité de secteurs protégés (nature, paysage, zone agricole protégée, etc.)	■
Mauvaise desserte TP et éloignement des lieux publics	

OBJECTIFS DU PDCOM CONCERNÉS

P2 Privilégier le développement vers l'intérieur et respecter les césures vertes.
P3 Conserver les caractéristiques des côteaux viticoles, arboricoles et sylvicoles ainsi que les terres agricoles.
E6 Les espaces agricoles, sylvicoles et viticoles contribuent à la fois à l'économie et à la qualité de la vie de la commune.
U1 Privilégier le développement (ordinaire et stratégique) vers l'intérieur.

Imprimé depuis eSéances par Alexandre Mauron le 20.08.2026

La Muraz Sud

SION

Surface 0.48 ha

Secteur non bâti et non équipé, en marge de l'urbanisation, jouxtant la zone protégée. Enjeux paysagers liés à la contiguïté du secteur au périmètre de l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP).

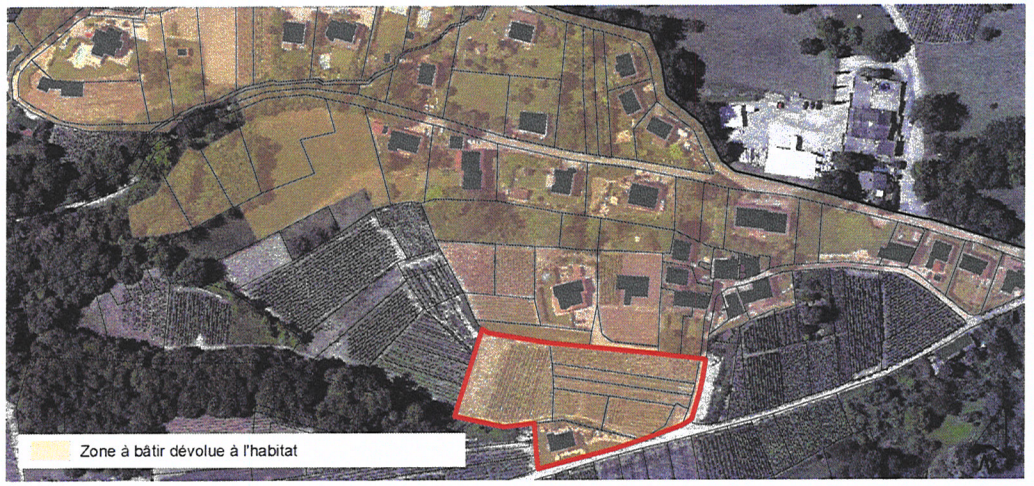



CRITÈRES TECHNIQUES

Objectif de sauvegarde ISOS A et a	
Dangers naturels	
Equipement partiel ou parcelle non équipée	■
Pente défavorable du terrain	
Petite taille des parcelles non bâties ou forme inconstructible sans remaniement	■
Proximité de secteurs protégés (nature, paysage, zone agricole protégée, etc.)	■
Mauvaise desserte TP et éloignement des lieux publics	■

OBJECTIFS DU PDCOM CONCERNÉS

P2 Privilégier le développement vers l'intérieur et respecter les césures vertes.
P3 Conserver les caractéristiques des côteaux viticoles, arboricoles et sylvicoles ainsi que les terres agricoles.
E6 Les espaces agricoles, sylvicoles et viticoles contribuent à la fois à l'économie et à la qualité de la vie de la commune.
U1 Privilégier le développement (ordinaire et stratégique) vers l'intérieur.

Imprimé depuis eSéances par Alexandre Mauron le 20.08.2026

Nouveaux Ronquoz

périmètre réduit

Surface 1.57 ha

SION

Secteur à fort potentiel pour une utilisation d'intérêt général.

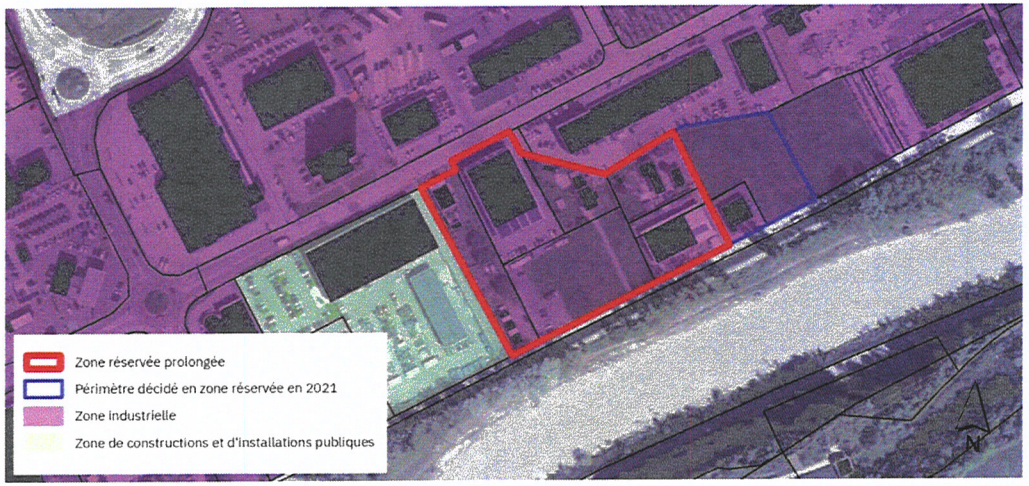



CRITÈRES TECHNIQUES

Objectif de sauvegarde ISOS A et a	
Dangers naturels	
Equipement partiel ou parcelle non équipée	
Pente défavorable du terrain	
Petite taille des parcelles non bâties ou forme inconstructible sans remaniement	
Proximité de secteurs protégés (nature, paysage, zone agricole protégée, etc.)	
Mauvaise desserte TP et éloignement des lieux publics	

OBJECTIFS DU PDCOM CONCERNÉS

E5 Offrir les services nécessaires (publics et privés) aux habitants.
U1 Privilégier le développement (ordinaire et stratégique) vers l'intérieur.
U5 Les équipements publics sont nécessaire à la qualité du cadre de vie.

Imprimé depuis eSéances par Alexandre Mauron le 20.08.2026

Drague

SION

Secteur stratégique pour la réflexion d'ensemble concernant la mobilité sédunoise.

Surface 1.94 ha





CRITÈRES TECHNIQUES

Objectif de sauvegarde ISOS A et a	
Dangers naturels	
Equipement partiel ou parcelle non équipée	
Pente défavorable du terrain	
Petite taille des parcelles non bâties ou forme inconstructible sans remaniement	
Proximité de secteurs protégés (nature, paysage, zone agricole protégée, etc.)	
Mauvaise desserte TP et éloignement des lieux publics	

OBJECTIFS DU PDCOM CONCERNÉS

E5 Offrir les services nécessaires (publics et privés) aux habitants.
M3 Préserver le centre-ville de la pression des transports individuels.
U5 Les équipements publics sont nécessaire à la qualité du cadre de vie.

Imprimé depuis eSéances par Alexandre Mauron le 20.08.2026